

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral en date du 05 novembre 2024, une enquête publique sera ouverte, **du 02 décembre 2024 au 08 janvier 2025 inclus**, préalablement à la décision concernant deux demandes de **permis de construire numéros PC 084 087 22 00 083 et PC 084 087 22 00 084**, déposées en la mairie d'Orange le 11 octobre 2022 par la SAS CPV SUN 40 pour **la réalisation d'une centrale solaire photovoltaïque** au sol, au lieu-dit « Coudoulet » localisée sur la commune d'Orange (84 100 – Vaucluse), aux parcelles cadastrées OG 0757 – OG 0758 et OG 0810.

Caractéristiques du projet	Centrale photovoltaïque au sol située à l'Ouest	Centrale photovoltaïque au sol située à l'Est
Permis de construire	PC 084 087 22 00 084	PC 084 087 22 00 083
Parcelle cadastrale	OG 0810	OG 0757-0758
Superficie de l'emprise	1,78 ha	3,43 ha
Nombre de panneaux	3267	5643
Puissance crête	1,83 MWc	3,16 MWc
Locaux techniques	1 poste de livraison / 23 m ²	2 postes de transformation / 35 m ²
Clôture	Linéaire : 538 m	Linéaire : 795 m

Adresse du siège de l'enquête publique : Service Urbanisme de la Mairie d'Orange – Hôtel de la Communauté 307 avenue de l'Arc de Triomphe 84 100 ORANGE

Monsieur Jean-Marie PATTYN, Ingénieur territorial à la retraite, est désigné par le Président du tribunal Administratif de NÎMES en qualité de Commissaire Enquêteur. Il se tiendra à la disposition du public lors des permanences au siège de l'enquête publique :

- le lundi 2 décembre 2024, de 09h00 à 12h00 (ouverture de l'enquête) ;
- le jeudi 12 décembre 2024, de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 08 janvier 2025, de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête publique).

Des informations sur le projet peuvent être également demandées au porteur de projet :

- auprès de Monsieur Arnaud PONCHE – Tél. : 04 67 64 99 60 – mail : carto@luxel.fr
- ou Madame Mailys GRAULET – Tél. : 07 85 43 35 52 – mail : m.graulet@luxel.fr
- ou par voie postale à l'adresse : SAS CPV SUN 40 – 981, avenue Raymond Dugrand, Immeuble Le Prism, 34 000 Montpellier

Pendant toute la durée de l'enquête :

1) le public peut consulter le dossier qui comporte notamment une étude d'impact et l'avis MRAe PACA (Autorité Environnementale), ainsi que le mémoire en réponse du porteur de projet à l'avis de la MRAe :

- En version numérique aux adresses internet suivantes :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-orange/>

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

- En version papier ou sur un poste informatique au Service Urbanisme de la Mairie d'Orange (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 et le vendredi de 08h00 à 12h00.

2) le public peut consigner ses observations et propositions :

- sur le registre « dématérialisé » accessible via l'adresse internet suivante :

<https://www.democratie-active.fr/parc-solaire-orange/>

en cas de problème technique, les observations et les propositions du public peuvent être transmises par courriel à l'adresse suivante : ddt-permis-etat@vaucluse.gouv.fr

- ou sur le registre « papier » d'enquête ouvert à cet effet au Service Urbanisme de la Mairie d'Orange (siège de l'enquête publique) aux heures habituelles d'ouverture au public du lundi au jeudi de 08h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h00 et vendredi de 08h00 à 12h00 ;
- ou en les adressant directement par voie postale à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :

Enquête publique – Centrale solaire photovoltaïque au sol « Le Coudoulet »
Hôtel de ville – Place Clémenceau – BP 187 – 84106 ORANGE cedex

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

À l'expiration du délai d'enquête, le registre des observations et propositions du public sera clos par le commissaire enquêteur qui disposera alors de trente jours pour établir et transmettre son rapport et ses conclusions motivées à Monsieur le Préfet de Vaucluse.

À compter de la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie d'ORANGE et à la préfecture de Vaucluse consultable sur le site internet, pendant 12 mois, à l'adresse suivante :

<http://www.vaucluse.gouv.fr/publications/enquetes-publiques/enquetes-publiques-en-cours>

Au terme de la procédure d'instruction, les permis de construire pourront être accordés avec ou sans prescriptions ou refusé, au titre du Code de l'urbanisme, par arrêté préfectoral.